

Image not found or type unknown



Tribunal administratif compétent

Par **guil**, le **02/10/2014 à 12:10**

Bonjour,
Je suis un ancien contractuel de l'éducation nationale. J'étais sous contrat avec le Rectorat de Montpellier pour une affectation à Nîmes, où je suis également domicilié.
J'envisage de déposer une demande en référé conservatoire au tribunal administratif pour contraindre le Rectorat à me remettre une attestation employeur.
Quel tribunal dois-je saisir? Le TA de Montpellier ou le TA de Nîmes? Quelles sont les conséquences si je me trompe de juridiction?
Merci beaucoup?